#### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 MARS 2020**

Présents: M. Colino, M. Boilay, M. Courant, Mme Legoupil, Mme Wattebled, Mme Delaunay, M.

Bernier, Mme Lesellier, M. Blin, Mme Marnier, M.Richard.

**Absents excusés:** M. Leboulanger, Mme Alexandre.

**Absents** : M. Crave, Mme Vaillant. **Secrétaire de séance** : Mme Legoupil.

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par M. Leboulanger à M. Courant et par Mme Alexandre à Mme Wattebled. Il présente le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2020 au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

M. Boilay informe le conseil municipal que la seconde boîte à livres installée au Pont du Coudray parait fonctionner tout comme celle située près de la mairie.

#### 1. Taux d'imposition pour 2020

Considérant que l'intégration en 2019 du résultat du budget annexe assainissement au budget communal permet de poursuivre les investissements sans augmenter la pression fiscale, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Taxe d'habitation = 18.54 %
- Foncier bâti = 22.24%
- Foncier non bâti = 52.55 %

Il est noté l'arrivée de M. Richard.

## 2. Subventions aux associations pour 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux différentes associations pour l'année 2020 :

Associations	Subventions 2020
APE	2 150
Comité des fêtes	1 300
Anciens combattants	300
Chorale Cant'Amay	300
ICL	200

ADMR	500
Maisons Familiales Rurales	240
Assoc Odon Côte 112	100
AFSEP	100

M. Boilay demande si l'association « Côte 112 » fournit des informations sur ses activités. Monsieur le maire lui répond que des compte-rendus lui parviennent régulièrement.

# 3. Compte de gestion et compte administratif 2019 – Affectation du résultat – budget primitif 2020

Mme Gaillard Préti, trésorière, expose au conseil municipal le compte de gestion 2019 de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Il est noté l'arrivée de M. Bernier.

#### Compte administratif

Sous la présidence de M. Courant, le conseil municipal examine le compte administratif du budget communal 2019 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses 800 095.10 € Recettes 756 553.67 €

Déficit de clôture : 43 541.43 €

#### Investissement

Dépenses 49 583.51 € Recettes 95 976.26 €

Excédent de clôture : 46 392.75 €

Hors de la présence de M. le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2019.

#### Affectation du résultat

Considérant que la section investissement présente un excédent, le conseil municipal est invité à conserver à la section de fonctionnement la totalité du résultat

### **Budget primitif 2020**

Suite à l'intégration du résultat du budget annexe assainissement sur l'exercice 2019, Monsieur le maire présente de nouveau un budget pour 2020 en suréquilibre. Il rappelle que s'il est interdit de voter un budget présentant des dépenses supérieures aux recettes il est tout à fait autorisé de voter un budget dont les recettes sont supérieures aux dépenses.

Il rappelle aussi que toute somme affectée à la section d'investissement y est affectée définitivement et ne peut en aucun cas être réaffectée à la section de fonctionnement.

Le surplus de recettes de fonctionnement pourra être utilisé au fur et à mesure des besoins générés par de futurs projets d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 033 833.09€	1 242 866.06 €
Section d'investissement	346 400.00 €	346 400.00 €
TOTAL	1 380 233.09 €	1 589 266.06 €

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	985 283.56 €	1 287 007.49 €
Section d'investissement	207 947.84 €	207 947.84 €
TOTAL	1 193 231.40 €	1 494 955.33 €

M. Richard demande des précisions sur le projet de la route de Bully. Monsieur le maire lui répond que l'effacement de réseaux est prévu fin 2020, les travaux de voirie en 2021. Ceux-ci comprendront la réfection des trottoirs, du pluvial ainsi que le parking au Pont du Coudray. 2 plateaux destinés à réduire la vitesse seront créés. Le Département prendra en charge la bande de roulement.

# 4. Suppression de 2 postes d'adjoint technique à temps non complet et création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet

Monsieur Courant, maire adjoint chargé du personnel, informe le conseil municipal que 2 adjoints techniques de la commune ont l'ancienneté nécessaire pour prétendre à un avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire en date du 4 février 2020, il propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 de :

- Supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet (34/35 ème) créé par la délibération n°15.01.01 du 21 janvier 2015 et le poste d'adjoint technique à temps non complet (28.5/35 ème) créé par la délibération n°15.01.02 du 21 janvier 2015.
- Créer deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (l'un à 34/35<sup>ème</sup>, l'autre à 28.5/35<sup>ème</sup>).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer 2 postes d'adjoint technique et de créer 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe tels que décrits ci-dessus.

### 5. Questions diverses

Concernant le RGPD, Mme Delaunay indique qu'elle s'est renseignée auprès de la communauté de communes et qu'il n'est pas prévu de désigner un responsable au niveau communautaire.

La séance est levée à 18h45.